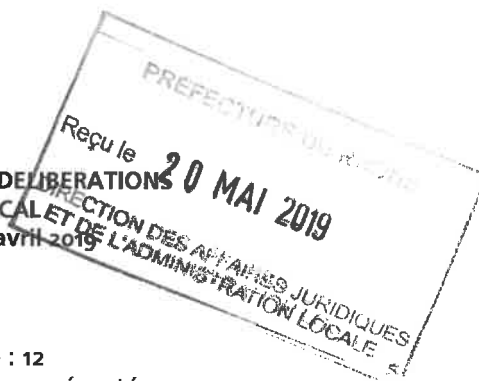


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

Séance publique du 29 avril 2019



Convocation adressée le 23 avril 2019  
Compte rendu affiché le 7 mai 2019  
Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12  
Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 9

*L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf du mois d'avril, à 16 heures, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 23 avril 2019 par Monsieur Loïc GRABER, président, s'est réuni salle Berlioz, au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, sous la présidence de Monsieur Loïc GRABER.*

**Présents :** MM. GRABER, LAFOND, RUDIGOZ, Mmes PICOT, SANGOUARD

**Excusés :** MM. CHABRIER, CORAZZOL, MALESKI, Mmes GAILLIOUT, IEHL, REYNAUD

**Absente :** Mme DE LAVERNEE

**Procuration :** M. CORAZZOL à M. GRABER  
M. MALESKI à M. GRABER  
M. CHABRIER à Mme PICOT  
Mme GAILLIOUT à Mme SANGOUARD

**Secrétaire :** Mme SANGOUARD

**N°2019-15 : Adhésion à l'association du Club des Utilisateurs de Sedit Marianne - (CUSMA)**

**Rapporteur :** Monsieur Loïc GRABER

Au cours de l'année 2018, l'actualité réglementaire ayant un impact sur les ressources humaines et les finances via les outils de gestion a été très importante. C'est en effet via les logiciels de gestion que sont injectées les veilles réglementaires (changement de taux de cotisation, prélèvement à la source, PPCR...). Cela a mis à jour la nécessité de travailler en plus étroite collaboration avec l'éditeur de ces solutions, Berger-Levrault, mais également, de se rapprocher des collectivités utilisatrices de ces mêmes logiciels afin de recueillir des bonnes pratiques et un discours commun susceptible de peser auprès de l'éditeur.

Une association, le CUSMA, Club des Utilisateurs de Sedit MArianne de type loi 1901 regroupe justement 115 collectivités territoriales adhérentes utilisant des progiciels de cet éditeur.

Les objectifs du CUSMA sont les suivants :

- échanger des expériences et des conseils sur la mise en œuvre des progiciels.
- constituer un réseau convivial de professionnels.
- Organiser des rendez-vous réguliers

Des rencontres professionnelles sont organisées :

- rencontres avec l'éditeur pour évoquer les évolutions des progiciels
- journées d'études thématiques mobilisant des experts sur des sujets d'actualité.

Les difficultés rencontrées depuis deux ans au niveau de ces outils militent en faveur d'une adhésion qui s'élèverait pour le syndicat mixte à 500 euros pour l'année 2019 (montant de l'adhésion pour la tranche 100 001 à 200 000 habitants).

Compte tenu de l'intérêt de participer aux travaux animés par ce réseau et d'avoir une relation commerciale équilibrée avec l'éditeur,

Le comité syndical, à l'unanimité,

✓ **autorise** le président à solliciter l'adhésion du syndicat mixte de gestion à l'association CUSMA et à signer tous les documents afférents à cette adhésion ;

✓ **désigne** Madame Laure DESCOURS, pour représenter le conservatoire au sein de l'association.

---

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Président,



Loïc GRABER